

COMMUNE DE PRIAY

Compte–rendu du Conseil Municipal du 10 avril 2017.

Absents excusés : Christian OWCZAREK.

Absentes excusées ayant donné pouvoir : Virginie CHARPENTIER donne pouvoir à Marie JACOB. Sacharalen CAPRON donne pouvoir à Wilfried RODEMET.

Absents : Jean-Louis FAVIER, Jean François BRAON.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 06 mars a été approuvé à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Jocelyne ARENA.

DELIBERATIONS

Portant sur la fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017.

Monsieur le Maire rappelle que les taux d'imposition pour Priay sont inférieurs à ceux de beaucoup d'autres communes voisines et que le fait de ne pas les augmenter risque de compromettre la réalisation de projets communaux dans l'avenir.

La majorité des élus estime qu'il ne faut pas alourdir les prélèvements sur les ménages compte tenu qu'une augmentation de l'imposition avait été faite en 2015 et que par ailleurs la Communauté de Communes va augmenter ses taux de 5% et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères augmentera aussi de 3.5%.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal propose de reconduire les taux d'imposition 2016 pour 2017, soit :

Taxe d'habitation : 9.80%

Taxe Foncière Bâti : 10.90%

Taxe Foncier Non Bâti : 40.08%

Adopté à 12 voix pour, 2 voix contre (Gérard THEVEAUX, Sylvain GIRARD).

**Portant sur l'approbation du compte de gestion et compte administratif 2016
- Budget principal.**

Le compte administratif a été clôturé à 218 194,09 € en recettes et à 222 521,76 € en dépenses pour la section investissement et pour la section fonctionnement en recettes à 873 805,35 € et en dépenses à 724 601,06 €.

Adopté à l'unanimité

Portant sur l'affectation des résultats 2016 Budget principal

Pour rappel : 245 675,29 € affectés à la section de fonctionnement et 102 234, 31 € affectés à la section d'investissement.

Adopté à l'unanimité

Portant sur le budget primitif 2017 Principal.

Le budget s'équilibre pour la section fonctionnement en dépenses et en recettes à 1 008 475,29 € et pour la section investissement à 423 822,60 €.

Adoptée à l'unanimité

**Portant sur l'approbation du compte de gestion et compte administratif 2016
- Budget assainissement.**

Le compte administratif a été clôturé à 63 201,62 € en recettes et 115 796,24 € en dépenses pour la section investissement et pour la section fonctionnement en recettes à 81 021,82 € et en dépenses à 52 438,68 €.

Adopté à l'unanimité

Portant sur l'affectation des résultats 2016 Budget assainissement.

Pour rappel : 242 814,77 € affectés à la section de fonctionnement et 21 119,94 € affectés à la section d'investissement.

Adopté à l'unanimité

Portant sur le budget primitif 2017 Assainissement.

Le budget s'équilibre pour la section fonctionnement en dépenses et en recettes à 325 188,77€ et pour la section investissement à 331 827,71€.

Adoptée à l'unanimité

COMMISSIONS COMMUNALES

Commission communication et nouvelles technologies.

Le 08 avril s'est tenue une Assemblée Générale du Syndicat d'énergie et d'e-communication de l'Ain. Pour continuer à équiper les communes en fibre optique pour un réseau à très haut débit le SIEA demande à 419 communes de payer 3€ par habitant pendant 2 ans.

Pour remédier à plus long terme à un endettement massif, la solution résidera certainement dans la création au 1er janvier 2018 d'un syndicat mixte qui regroupera les bailleurs de fonds : la région, le département et les communautés de communes.

Les emprunts seront garantis à 50% par le Département et 50% par les intercommunalités. L'endettement était de 167 millions d'euros fin 2016.

Objectif 2021 : 287 764 foyers devraient être raccordés d'ici là. 82 communes seront "ouvertes" cette année et 64 en 2018. "Ouverture" ne signifie pas que l'intégralité des foyers d'une commune est couverte.

Commission urbanisme

La commission s'est réunie le 29 mars.

Les dossiers suivants ont été étudiés:

N° dossier	Section cadastrale	N° parcelle	Adresse	Nom	Objet du dossier	Observations
DP 00131417D0010	D	2526	382 rue des Carronnières	SEPTIER Jean-Claude	installation d'un carport	Avis défavorable
DP 00131417D0011	E	1864 et 1872	5 allée des Sapins, les Allées Fleuries II	GUERREIRO Maëlle	installation d'une clôture	Avis favorable
DP 00131417D0012	E	552	18 grande rue de la Côtère	JOSSERAND Alain	modifications de façades (local commercial)	Avis défavorable
PC 00131417D0003	D	900-901-902	chemin de Bel Air	FERRAND Johan et DUPIED Jessica	création maison d'habitation	Avis favorable
PC 00131417D0007	E	707-1708	chemin du Boudre	BALASSE Hervé et Patricia	Création maison d'habitation	Avis favorable
Droit de Prémption urbain						
vente MORO / BLACHER	D	2527	370 rue des Carronnières		maison	pas de préemption
vente LIARD	E	664-1839-661	82 rue de la Rivière		maison	pas de préemption
vente L'HERBETTE / PANUCCIO	D	2676	42 chemin du Ménil		terrain	pas de préemption
vente MASSOT	D	2020	101 rue de Bellegarde		maison	pas de préemption
vente RODRIGUES	E	1187	117 rue de la Rivière		maison	pas de préemption
vente BOUTINON / LARGERON	D	938-1749-1750-1748	8 ruelle du Pressoir		maison	pas de préemption
vente PAQUELET / COLLOMBET	E	912-1150	Les petites Champagnes		terrain	pas de préemption

Aux Carronnières un bâti non conforme au permis fera l'objet d'un procès-verbal et devra être suivi de la destruction des bâtiments.

Bâtiment " la Mère Bourgeois ". Un courrier sera adressé au Président du Tribunal d'Instance de Lyon pour demande d'accès privilégié par la commune lors de la vente des biens en vue de l'acquisition et informera le fait que la commune a dû engager des frais pour consolider le bâtiment.

Commission affaires scolaires et jeunesse

La commission s'est réunie le 04 avril.

Le tableau des salles disponibles pour les temps périscolaires et les temps d'activités périscolaires a été établi pour envoi aux services concernés de la Communauté de Communes. Les Délégués de Parents d'élèves ont fait, auprès du Président de la Communauté de Communes, une demande de mise en place d'un temps d'étude surveillée destiné aux temps d'apprentissage scolaires dans le cadre des TAP pour la surveillance des devoirs. Compte-tenu du manque de salle (la salle de la poste ne pourra plus être utilisée), les salles de La Rivière seront prévues pour ces activités périscolaires. Un traçage au sol d'un passage piétonnier pour

la traversée de la rue de la Rivière à partir du portail de l'école et le parking de la rue de la Rivière est envisageable.

L'inventaire du mobilier scolaire tables et chaises a été fait.

Le nombre de nouveaux élèves pour la rentrée scolaire devrait être équivalent au nombre de sortants du CM2.

Monsieur Le Maire est interrogé sur les travaux à réaliser pendant les vacances scolaires. Pour la cour des maternelles, la réfection sera réalisée cet été mais le bac à sable ne sera pas installé car le risque, selon Monsieur le Maire, est que la bâche de couverture ne soit pas remise après chaque usage. Il envisage faire repeindre une salle des maternelles.

Commission vie économique et associative

La commission s'est réunie pour étudier les demandes de subventions et un tableau des répartitions a été proposé.

Une somme globale de 6 070 € a été budgétée. Monsieur le Maire demande aux associations, avant l'attribution des subventions de fournir un état de leur bilan financier et de leurs projets 2017.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Une hausse de la fiscalité de 5€ par habitant est proposée.

Après délibération, les élus communautaires votent pour cette augmentation. Seuls les 2 élus communautaires de Priay votent contre.

Pour rappel, dorénavant les communes verseront des fonds de concours à la Communauté de Communes pour les travaux de voirie à hauteur de 10 % du montant des travaux avec un plancher fixé à 10 000 € HT.

SYNDICAT DE LA BASSE VALLEE DE L'AIN

Une réunion du Comité Syndical s'est tenue le 28 mars 2017 à Druillat.

Les compte de gestion et compte administratif 2016 font apparaître un excédent de fonctionnement de 410 369, 68 € et un résultat de clôture d'investissement de 90 747, 50 €.

Le budget primitif 2017 s'équilibre pour la section fonctionnement en dépenses et recettes à 972 013, 00 €.

Le budget primitif investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 556 280,00 €.

La contribution des communes reste à 3,30 € par habitant soit 5 497,80 € pour la commune de Priay.

L'étude du niveau des nappes phréatiques fait apparaître un niveau bas en mars.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE VILLETTE/PRIAY

La réunion a eu lieu le 15 mars 2017.

Investissements 2017. Le programme des travaux consiste à l'amélioration des performances du réseau d'eau potable et réduction des fuites.

Le montant estimatif des travaux pour 2017 s'élève à 450 000 € HT. Le Comité Syndical, à l'unanimité, accepte le contrat de maîtrise d'œuvre du cabinet EAU+01 pour un montant de 22 500 € HT, soit 5% du montant des travaux.

Information sur les travaux:

-A Priay (Bellegarde à l'entrée des Carronières) remplacement des tuyaux de diamètre 80 en 125.

-A Villette-sur Ain, renforcement sur RD 984 en diamètre 150 du lavoir jusqu'à l'entrée de Châtillon-la Palud + compteur en limite pour permettre achat ou vente avec Châtillon.

Choix du mode de gestion du service de l'eau potable :

La gestion du service public de l'eau potable avait été confiée à la SDEI, par contrat d'affermage signé le 15 novembre 2007 pour une prise d'effet le 1er janvier 2008. Ce contrat arrive à échéance le 31 décembre 2017.

DOSSIERS DIVERS:

Camping : le compromis de vente a été signé le 06 avril.

Le compromis de vente du bâtiment de la cure n'ayant pas abouti, la vente est reconduite.

TRAVAUX DIVERS

L'élagage des platanes, route du Pont, est commencé.

Les travaux route du Gottu sont prévus d'être terminés fin avril.

INFORMATIONS DIVERSES:

Une baisse de l'intensité lumineuse a été faite au village, il reste à modifier les horaires de début et fin de l'éclairage.

Par un courrier du 06 mars 2017, le Président de l'Amicale des Retraités de Priay propose au Conseil Municipal de les aider à mettre en place un Conseil municipal des Aînés qui se réunirait quelques fois dans l'année afin de rassembler des idées sur des moyens d'amélioration de leur vie à travers de petites actions. Un compte-rendu serait donné 1 à 2 fois par an lors des réunions du Conseil Municipal pour connaître l'avis des élus.

Pour une majorité d'élus cette demande, certes louable, questionne car les séances du Conseil Municipal sont ouvertes au public et aux débats en fin de séance et devraient pouvoir permettre les échanges.

Stérilisation des chats errants : compte-tenu du nombre important des chats errants dans le village, un administré a fait part de son souhait de faire une sensibilisation aux habitants pour stériliser leurs chats et dans le cadre d'un partenariat de la commune avec la Fondation 30 Millions d'Amis de solliciter des aides pour faire des actions de stérilisation. Une réflexion est à mener.

Un groupe de travail s'est constitué, portant sur l'évacuation de l'école et de la cantine en cas d'alerte incendie ou de confinement.

Un essai alerte incendie effectué le 10 avril 2017 détecte que l'alarme n'alerte pas le bâtiment scolaire du bas.

INTERVENTION DU PUBLIC

Un administré exprime son étonnement concernant la demande d'un Conseil Municipal des Aînés alors que ces derniers ne participent pas aux réunions du Conseil Municipal.

Il demande la pose d'un panneau priorité à droite à l'entrée de la rue des Carronnières pour rappel aux usagers.

GLOSSAIRE:

SIEA : Syndicat International d'Energie et de e-communication de l'Ain.

S.D.E.I : Société de Distributions d'Eaux Intercommunales

LE MOT DU MAIRE :

Le budget a été adopté. Je souhaitais une augmentation des 3 taxes: taxe d'habitation, taxe foncière bâti, taxe foncière non bâti. La commune se place dans les communes où les taxes sont parmi les moins élevées. Priay doit dans les années à venir réhabiliter des bâtiments, améliorer sa voirie, investir dans du matériel.

Mon choix de voter l'augmentation des taxes a été mis en minorité, je l'assume.

Respectons le choix du Conseil Municipal qui maintient les taux des taxes de 2016.